Dimanche 28 Mars 2027
TROPHEE DE
L'HOMOPONGISTUS - THUIR

RÈGLEMENT

✓ **Article 1** : Le Tennis de Table Thuirinois organise le Dimanche 5 Avril 2026, son Trophée de L'homopongistus Thuirinois au complexe sportif :
Salle des Aspres 7 avenue François Mitterrand 66300 THUIR

- **Responsable du tournoi** : Decool Xavier (0680247906) : inscription sur https://ttthuir.fr
- **Ce tournoi régional de tennis de table est ouvert aux joueurs d'Occitanie, homologué 2413/2025-R**.pour lequel le règlement FFTT s'applique.

✓ **Article 2** : Les performances seront prises en compte pour le classement, le coefficient affecté à la compétition est de 0,5.
Les classements sont ceux en cours de la 2° phase (saison 2025-2026).

✓ **Article 3** : **7 tableaux sont prévus : places limitées dans tous les tableaux à 48 joueurs**
Un tableau handicap non homologué par la FFTT (TH) est mis en place.

➢ **Article 4** : **Un joueur peut s'inscrire à** 3 tableaux maximum plus le Handicap

✓ **Article 5** : **L'organisateur ne fournira pas les balles.**
Les balles devront être homologuées ITTF cela afin d'éviter les réclamations.

✓ **Article 6** : Le premier tour des tableaux se déroulera par **poules de 3 joueurs** sauf **le tableau TH.**

Tableaux Points	Libéllé	Heure	Prix	1°	2°	3 /4
500 - 999	T 1	8h30	8,00 €	60 €	30 €	20 €
700 - 1599	T 2	9h45	8,00 €	100 €	60 €	35 €
500 - 799	T 3	11h00	8,00 €	50 €	25 €	15 €
800 - 1999	T 4	12h00	9,00 €	120 €	70 €	40 €
Toutes Cat	TS	13h00	10,00 €	200 €	150 €	60 €
TH	TH	14h00	9,00 €	70€	40 €	25 €
500-1299	T 5	14h30	8,00 €	80 €	50 €	30 €

Les parties se dérouleront aux meilleures des cinq manches.
Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.
Les parties seront arbitrés par les joueurs.
Dans les tableaux à élimination directe, les perdants seront dans l'obligation d'arbitrer une partie sous peine d'être exclu dans les autres tableaux.
Les vainqueurs devront ramener à la table d'arbitrage la plaquette de la partie qu'ils viennent de disputer en s'assurant du résultat indiqué.

✓ **Article 7** : Conformément au règlement de la F.F.T.T, il sera formellement interdit de coller surle site de la compétition (salle, vestiaire, extérieur).

✓ **Article 8 :** Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquence l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule.
Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.
Un joueur ne se présentant pas à sa table après le deuxième appel sera déclaré forfait par le juge arbitre.

✓ **Article 9 :** En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée, et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

✓ **Article 10 :** Le Tennis de Table Thuirinois se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.

✓ **Article 11 :** Les juges-arbitres seront Mr Jean Loup ALBERT (JAN) 06.21.39.40.48 et Patrick VANDER HOEVEN (JA1)
Les épreuves se dérouleront sur 20 tables.
Toutes les aires de jeux ont une dimension de 5m x10 m

✓ **Article 12 :** Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short.

✓ **Article 13 :** Les inscriptions seront prises jusqu'au Samedi 4 avril 2026 à 15h00.

Uniquement sur notre site internet https://ttthuir.fr

Règlement possible sur place par espèces ou par chèque à l'ordre du Tennis de Table Thuirinois.
Toutefois si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi maximum 1 heure avant le début du tableau.

✓ **Article 14** : Récompenses selon le tableau ci-dessus.

✓ **Article 15** : Le fait de s'engager dans le trophée de l'Homopongistus de Thuir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

✓ **Article 16** : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire dans le gymnase au cours du trophée de l'Homopongistus de Thuir.

✓ **Article 17** : Une buvette proposera des sandwiches et des boissons.
Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi.

✓ **Article 18** : Cet article est spécifique au tableau Handicap.

Le tableau Handicap est ouvert à tous (Licenciés et non Licenciés).
Le tableau Handicap est à élimination directe.
Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 points d'écart en fin de manche et 2 services alternés par joueur.
Le handicap sera de 2 points par classement avec maximum de 18 points d'écart.
Ce tableau n'est pas homologué par la FFTT.

✓ **Article 19** : Tout point non prévu par le présent règlement, sera tranché par le Juge Arbitre, en accord

avec l'organisateur.

✓ **Article 20** Fin du pointage et tirage au sort 30 minutes avant le début de chaque tableau.

✓ **Article 21** : L'horaire prévisionnel de la fin du tournoi est prévu pour 23h00 de plus ci-dessous voici l'horaire prévisionnel des finales concernant les tableaux.

Libéllé Tableau	Horaire Finale
T 1	15h00
T 2	16h00
T 3	17h00
T 4	20h00
TS	21h00
TH	22h30
T 5	22h30

Le Tennis de Table Thuirinois

thuirtt66@gmail.com